

SEANCE DU CONSEIL GENERAL DES 18 ET 19 MARS 2013

Point 5 de l'ordre du jour

**Transmission du postulat déposé par M. Jean-Paul Menoud
au nom du Groupe PDC/PVL :
« Décision de déposer les élèves du CO au centre de La Tour-de-Trême »**

Lors de la séance du Conseil général du 17 décembre 2012, M. Jean-Paul Menoud a déposé, au nom du Groupe PDC/PVL, un postulat concernant la « décision de déposer les élèves du CO au centre de La Tour-de-Trême ».

Ce postulat a été transmis au Bureau du Conseil général pour examen conformément à l'art. 98 du règlement du Conseil général. Lors de sa séance du 18 février 2013, ledit Bureau l'a déclaré recevable.

Par conséquent, le Bureau du Conseil général émet un préavis favorable à l'intention du Législatif communal pour la transmission au Conseil communal du postulat du Groupe PDC/PVL au Conseil communal relatif à la décision de déposer les élèves du CO au centre de La Tour-de-Trême.

**AU NOM DU BUREAU DU CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE BULLE**

La Secrétaire

A. Carrel Meyer

Le Président

T. Savary

Texte du postulat voir au verso

Transmission du postulat :

« Décision de déposer les élèves du CO au centre de La Tour-de-Trême »

Extrait du procès-verbal du Conseil général du 17 décembre 2012

Monsieur le Président précise qu'une résolution a été déposée en début de séance, par le Groupe PDC/PVL. Cette résolution a été remise à chaque membre en début de séance. Il donne la parole à Monsieur Jean-Paul Menoud.

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Je voudrais modifier la résolution en postulat car selon ce qui m'a été communiqué ce soir, une résolution n'a pas d'effet obligatoire. Comme j'attends vraiment une réponse du Conseil communal, je préfère passer par un postulat.

Comme vous l'avez vu dans le point 3.1.11 de l'ordre du jour, le Conseil communal prévoit l'élargissement du trottoir de la rue Pierre-Nicolas Chenaux et cela en rétrécissant les voies de circulation à 4,40 mètres.

Cette modification du gabarit de la rue est due principalement au fait que les TPF ont décidé sans concertation avec les communes intéressées de supprimer la dépose des élèves du CO2 sur le lieu de l'école.

Je demande au Conseil communal de prendre contact avec les communes concernées par le transport des élèves afin de faire pression et d'exiger que les TPF reviennent sur leur décision de déposer les élèves au centre de La Tour-de-Trême. Même si nous élargissons le trottoir, la sécurité de ces derniers ne sera pas garantie. Il restera toujours deux passages à niveau à franchir, donc deux zones de danger, et lors de croisements de voitures, camions ou convois agricoles, ceux-ci empièteront sur le trottoir, comme nous l'a précisé tout à l'heure Monsieur Pierre Pythoud.

De plus, l'emplacement du CO2 avait été choisi expressément pour la proximité de la gare TPF et de la route de contournement en argumentant la facilité de la dépose des élèves en bus sur le site de l'école.

Cette exigence face aux TPF est tout simplement une histoire de bon sens.

La Ville de Bulle, avec l'appui des communes concernées, doit tout mettre en œuvre pour rétablir une situation qui donne entière satisfaction à notre population estudiantine.

Je compte sur vous tous, chers collègues, pour appuyer cette demande qui me paraît la plus appropriée pour régler ce problème important, menaçant la sécurité des élèves du CO2.

S'agissant d'un problème bien réel de sécurité publique, j'aimerais aussi que le Conseil communal se détermine non pas dans le délai d'un an, mais d'ici la prochaine séance du Conseil général. Merci de votre attention. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Jean-Paul Menoud pour son intervention.

Avant d'ouvrir la discussion, il rappelle qu'il appartient au Bureau du Conseil général d'examiner la recevabilité et la qualification formelle des interventions et qu'après examen du document qui a été remis à chaque membre, le Bureau estime qu'il s'agit plutôt d'un postulat et non d'une résolution.

Il ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, Monsieur le Président poursuit en ces termes :

« Nous prenons acte de cette intervention. Ce dossier sera ainsi porté à l'ordre du jour du prochain Conseil général, par l'intermédiaire du Bureau. »